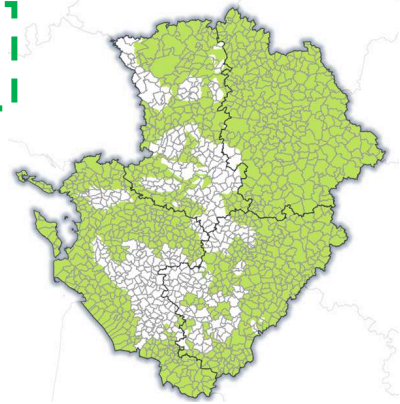


Objectif : accompagner les exploitations en Zone Intermédiaire vers la transition agricole tout en répondant aux enjeux de la souveraineté alimentaire



Paramètres du Cahier des charges

Les obligations transversales du PAEC NA_ZI

- Engager au moins 90% des surfaces éligibles
- Avoir 50% de la surface de culture éligibles dans le territoire
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation

Année d'engagement

Chargement maximal en UGB/ha de SFP

Niveau 1

1,9

Niveau 2

1,7

Niveau 3

1,5

Prairies

- Avoir 15% de prairies permanentes
- Pas de produits phytosanitaires sur au moins 90% des prairies temporaires

Fertilisation

- Avoir un plan de fumure prévisionnel sur les parcelles engagées

Niveau 2 (Niveau 1 + Niveau 2)

IFT

- 1 bilan IFT annuel—3 bilans accompagnés
- IFT de référence à respecter dès la 2ème année

Prairie

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur 90% des prairies permanentes

Fertilisation

- Maximum 50 U / Ha / an d'azote minéral sur les prairies

Niveau 3 (Niveau 1 + Niveau 2)

À partir de la 3^{ème} année

Part maximale de maïs ensilage/SFP

20%

Niveau 1

50%

15%

Niveau 2

70%

10%

Niveau 3

75%

Part minimale de surface en herbe

Achat de concentrés maximum par espèces

800 kg/UGB

1600 kg/UGB

1000 kg/UGB

La rémunération

1

121€/Ha/an
Plafond : 6 000 €

2

177 € / Ha / an
Plafond : 9 000 €

3

233 € / Ha / an
Plafond : 12 000 €

En cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire attribuée, une priorisation des dossiers sera réalisée. Le diagnostic ne garantit pas la validation de l'engagement.